

te tenu de l'importance du travail qu'ils accomplissent. Il est absurde d'employer dans un laboratoire des hommes de science compétents si les membres du personnel technique, dont les services sont indispensables aux recherches, ne sont pas suffisamment rémunérés. On me dit que quelques techniciens qui sont attachés à ce personnel depuis plusieurs années sont moins bien rémunérés que les concierges. Je sais que ces derniers accomplissent un travail fort important, et je serais le dernier à vouloir prétendre que leur salaire est trop élevé. Toutefois, j'estime que ceux qui possèdent des aptitudes spéciales et qui accomplissent un travail important devraient toucher un traitement au moins égal au salaire des concierges. J'espère donc que, lors de l'étude en comité, le ministre fera une déclaration au sujet des traitements versés aux membres du personnel technique des diverses divisions du Conseil national de recherches. J'espère qu'il fournira les renseignements demandés sur le nombre d'années que les membres de son personnel ont passées à son service et qu'il nous parlera de leur avancement. Je songe aux comptes publics où sont consignés les traitements versés à certains de mes camarades d'université d'il y a vingt ans. Je les respectais beaucoup à cette époque et mes sentiments n'ont pas changé. Plusieurs poursuivaient le soir et le dimanche des recherches qu'ils estimaient plus importantes que le rugby, le hockey ou le basketball et bon nombre d'entre eux, attachés au Conseil, ont conservé le sens du devoir qui les animait pendant leurs années d'étude.

Je ne vois pas ce qui empêche de relever le traitement des docteurs en philosophie au service du Conseil depuis plusieurs années, et cela s'applique au président. Je sais que ce dernier touche des appointements intéressants, mais j'attache une plus grande importance à son travail qu'à celui du gouverneur de la Banque du Canada. Il convient de majorer l'échelle des traitements qui s'applique au président et aux hommes de science, ainsi qu'aux techniciens du Conseil.

Pendant la guerre, le ministre de la Reconstruction et des approvisionnements a pris pour règle que tout ce qui est matériellement possible et nécessaire doit l'être financièrement, et il a pris plusieurs mesures radicales. Puisque le Conseil national de recherches relève maintenant de lui, les fonctionnaires essentiels de l'organisme devraient toucher un traitement égal à la rémunération accordée par l'industrie, ainsi que par les autres ministères du Gouvernement.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Le bill à l'étude vise à modifier en 1946, la loi du Conseil de recherches. Nous sommes passés de la guerre la plus tragique de toute l'his-

[M. Nicholson.]

toire à une ère où l'humanité aura plus que jamais l'occasion de produire tout ce qui contribue à assurer un niveau de vie élevé.

Nous étudions présentement une mesure qui, j'imagine, représente l'idéal auquel aspire le Gouvernement en ce qui concerne les recherches à exécuter durant les quelques années qui vont suivre. Etudions donc le bill dans cet esprit; je reconnais qu'il a du bon, mais la portée en est trop restreinte. De fait, il finit à peu près où il devrait commencer.

La guerre a amené l'expansion des initiatives du Conseil de recherches. Pourquoi? Afin de hâter la victoire alliée. La fin des hostilités devrait amener une nouvelle expansion de ces mêmes initiatives. Pourquoi? Afin de permettre au Canada et à ses alliés de gagner la paix. Me permettra-t-on de considérer le projet de loi, pendant quelques instants, à la lumière de cet état de choses fort désirable? Demandons-nous donc tout d'abord quel problème il faut résoudre si nous voulons que le Canada aide ses alliés à gagner la paix. Une fois renseignés sur ce point, posons-nous cette autre question: la présente mesure prévoit-elle la poursuite, par le Conseil, de recherches qui permettront au Canada de résoudre ce problème?

Pour aider aux Nations Unies à gagner la paix, le Conseil devrait étudier les problèmes particuliers aux sciences sociales. Comment, par exemple, permettre à tous les humains de vivre en société. A mon sens, cela s'impose. La science de la production des denrées et des services a progressé au point que la production dépasse de beaucoup la consommation. Elle la dépassait déjà il y a quinze ans. Les Canadiens ne savent pas assurer la distribution équitable de leurs denrées; et cependant, voici une mesure qui tend apparemment à intensifier la production, tandis qu'elle ne tient nullement compte des problèmes de consommation et de distribution.

Un gouvernement désireux de faire face aux réalités devrait charger son conseil de recherches de consacrer une bonne partie de ses efforts au problème de la distribution. On a déclaré dernièrement et avec raison que la science sociale ne tient pas tête aux progrès accomplis dans les autres domaines. S'il en est ainsi, mettons à jour notre science sociale ou science de la vie en commun. Même avant la guerre, le Canada avait besoin d'une nouvelle méthode de distribution. Quelle fut la cause de la crise économique qui a été si funeste au Canada durant les dix années qui ont précédé les hostilités? C'est que nous avions appris à produire plus que nous ne pouvions distribuer. Comme certains se souviennent, en prétendait généralement à cette époque qu'il y avait surproduction. Après